

République française
Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Thonon- Les- Bains
Commune de CERVENS

Convocation
du 13/11/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : -- 13
Quorum : ----- 07

Présents : ---- 08

Absents : ----- 05
Pouvoirs : ----- 02
Votants : ----- 10

VOTE

Pour : ----- 10
Contre : ----- 0
Abstentions : -- 0

Région

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVENS**

Envoyé en préfecture le 24/11/2025

Reçu en préfecture le 24/11/2025

Publié le 24/11/2025

S²LO

ID : 074-217400530-20251118-D2025_47-DE

SEANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025 à 19H30

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit novembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : CHATEL Christophe / DECOMBARD Coralie / FAVRAT Florent/ KELLER Sophie / NOEL Ruta / PROFFIT Thierry / THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents : CALLENDRIER Michèle /CHATEAU Baptiste/ MASSON Thibault/ LEYDIER Serge/ SANDRAL Linda

Pouvoirs : Michele CALLENDRIER a donné pouvoir à Catherine VUARGNOZ / Serge LEYDIER a donné pouvoir à Gil THOMAS

Secrétaire de séance : Ruta NOEL

Délibération N°2025-47

Délibération Certifiée exécutoire,

Télétransmise
Le :

24 NOV. 2025

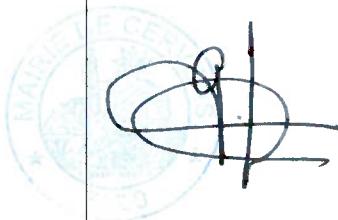
Reçue en Préfecture

Le : 24 NOV. 2025

Publié sur le site de la commune

Le : 24 NOV. 2025

Le Maire GIL THOMAS



OBJET : Convention avec la Région pour le prêt d'un barnum

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal de l'existence d'un nouveau dispositif mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, destiné à soutenir la vie associative dans les petites communes. Cette opportunité s'adresse spécifiquement aux communes de moins de 2 000 habitants.

Ce dispositif permet d'obtenir gratuitement un barnum de qualité (3m x 3m), à destination exclusive des associations locales. Ce matériel est mis à disposition par la Région à titre gracieux. Les conditions sont les suivantes pour la commune :

- S'engager à stocker, entretenir, mutualiser au maximum et mettre à disposition des associations du territoire le barnum,
- Prendre en charge son assurance et son bon état de fonctionnement,
- Se charger de le récupérer dans l'une des 12 antennes régionales réparties sur le territoire.
- Mentionner l'aide régionale dans la communication publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ⇒ **AUTORISE** le Maire à déposer une demande de barnum auprès de la Région,
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS



La secrétaire
Ruta NOEL

R. noel -